

## PLAN DE COURS

# FOR-3101 : Planification forestière : mise en oeuvre

NRC 84837 | Automne 2018

Préalables : FOR 4042
-----------------------

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-4-5	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Mise en œuvre d'un plan général d'aménagement au travers d'un programme quinquennal : analyse et mise en œuvre des objectifs de la stratégie d'aménagement, confection des chantiers de coupe, planification de l'accès au territoire, équilibrage des coûts d'exploitation par simulation, analyse de l'écart entre le programme quinquennal et la stratégie d'aménagement.

## Plage horaire

Laboratoire			
mercredi	12h30 à 15h20	<a href="#">ABP-0225</a>	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=99835>

## Coordonnées et disponibilités

**Dominic Toupin**

*Chargé de cours*

ABP - 2122-A

[dominic.toupin@sbf.ulaval.ca](mailto:dominic.toupin@sbf.ulaval.ca)

*Disponibilités*

**mercredi :**


08h30 à 12h30 - [ABP-2122-A](#) - du 4 sept. 2017 au 14 janv. 2018

**jeudi :**

08h30 à 12h30 - [ABP-2122-A](#) - du 4 sept. 2017 au 14 janv. 2018

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
Bureau canadien d'agrément des programmes en foresterie .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>6</b>
Évaluation des apprentissages .....	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Livrable #1 .....	6
Livrable #2 .....	6
Livrable #3 .....	6
Barème de conversion .....	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Matériel didactique .....	8
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
Bibliographie .....	8

# Description du cours

---

## Introduction

La gestion des ressources naturelles permet de générer des produits utiles pour les besoins de la société tout en maintenant ou en améliorant la santé à long terme des écosystèmes forestiers. La planification forestière est un pilier de la gestion des forêts.

Le cours FOR-3101 Planification forestière : mise en oeuvre permettra aux étudiants de se plonger au coeur de ce processus. Vous serez amenés à manipuler des données écoforestières, à identifier des objectifs d'aménagement à mettre en oeuvre, à apprendre des techniques de travail propres à l'ingénieur forestier et à analyser vos résultats et à vérifier l'atteinte de certains objectifs.

## Objectifs généraux

- Développer votre connaissance du contenu d'un plan d'aménagement forestier intégré (PAFI-t et PAFI-o) et des données utilisées pendant son élaboration;
- Comprendre et interpréter les tenants et les aboutissants de la stratégie d'aménagement définie par le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs;
- Aider à développer votre compétence pour mettre en oeuvre une stratégie d'aménagement en établissant une banque de chantiers de récolte pour 5 ans dans une unité d'aménagement.

## Approche pédagogique


Le cours est essentiellement pratique et repose sur le développement de savoir-faire qui touchent un aspect particulier de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement forestier. Le travail se fait par étude de cas. ArcMap, Microsoft Excel et Access sont les principaux logiciels utilisés.

Puisque le cours vise le développement de compétences, **il est important de suivre tous les laboratoires.**

Un rapport complet devra être remis à la fin de la session. Il est composé de trois livrables qui devront être soumis aux dates d'échéance prévues. Le premier livrable comptera pour 20 % de la session. Le deuxième livrable comptera pour 25 % de la session. Celui-ci contiendra du contenu qui lui est propre et devra également intégrer une version corrigée par l'étudiant du premier livrable. Le rapport complet sera le troisième livrable (55%). En plus du contenu de la troisième partie, les commentaires du professeur sur les deux autres parties devront être considérés et les corrections demandées devront être faites.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Bureau canadien d'accréditation des programmes en foresterie

Ce cours contribue à développer et à évaluer des compétences requises pour l'accréditation des programmes en aménagement et environnement forestiers et en opérations forestières par le Bureau canadien d'accréditation des programmes en foresterie (<http://www.cfab.ca/French/standards.html>). De façon plus spécifique, il concerne les normes, compétences et indicateurs suivants:

## Norme 1 - Dynamique de l'arbre et des peuplements forestiers

4. Démontrer l'intégration des compétences individuelles contenues dans la norme no 1.

a. Préparer une prescription ou une intervention d'aménagement défendable pour un ensemble d'objectifs d'aménagement donné.

## Norme 2 - De la forêt au paysage : Structure, fonction et dynamique

5. Démontrer l'intégration des divers éléments de la norme no 2.

b. Identifier et discuter des forces et les faiblesses des outils et modèles de prédiction au niveau du paysage forestier et les implications de chacun en pratique.

## Norme 3 - Aménagement forestier

1. Décrire l'éventail des valeurs et des intérêts divergents dans une forêt.

e. Décrire comment pondérer/concilier les valeurs et les intérêts divergents dans la prise de décision.

2. Expliquer les principes de la planification forestière stratégique et opérationnelle.

b. Discuter des principes de base de la planification.

c. Discuter des outils de planification.

d. Distinguer les différents niveaux de planification.

e. Décrire les éléments opérationnels précis qu'un plan devrait comprendre.

7. Élaborer un plan d'aménagement intégrant les valeurs économiques, environnementales et sociales permettant d'atteindre les objectifs de planification ainsi que les caractéristiques et les buts souhaités dans l'avenir.

a. Identifier et décrire l'abondance des ressources dans le temps et dans l'espace et déterminer les activités d'aménagement requises pour s'assurer d'un approvisionnement durable en biens et services avec ou sans prélèvement.

b. Planifier l'utilisation des ressources et établir le niveau de prélèvement des ressources (incluant les ressources ligneuses) dans le cadre d'objectifs sociaux plus globaux.

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
1 - Contexte de la planification forestière et connaissance du territoire	5 sept. 2018
1a - Lectures préalables	
2a - Description de la forêt	12 sept. 2018
2b -	
2b -	
2c -	
2d -	
Commentaires (livrable 1)	
3	
3a -	
3b -	
3c -	
4 -	

4a -	
4b - Évaluation des scénarios	
5 - Planification de l'accès au territoire	
5a - Planification du réseau routier	
6 - Évaluation du processus de planification	
6 - Évaluation de l'exercice de planification	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Livrable #1	Dû le 28 sept. 2018 à 23h59	Individuel	20 %
Livrable #2	Dû le 26 oct. 2018 à 23h59	Individuel	25 %
Livrable #3	Dû le 21 déc. 2018 à 23h59	Individuel	55 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Livrable #1

Date de remise : 28 sept. 2018 à 23h59  
 Mode de travail : Individuel  
 Pondération : 20 %  
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

#### Livrable #2

Date de remise : 26 oct. 2018 à 23h59  
 Mode de travail : Individuel  
 Pondération : 25 %  
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

#### Livrable #3

Date de remise : 21 déc. 2018 à 23h59  
 Mode de travail : Individuel  
 Pondération : 55 %  
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

### Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formatés soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré. Une pénalité de 10% par jour de retard sera appliquée à votre note.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Matériel didactique

---

### Matériel didactique


Tout le matériel nécessaire à la réalisation du projet se trouve dans la section Contenu et activités

## Bibliographie

---

### Bibliographie



- Bettinger, P., K. Boston, J.P. Siry et D.L. Grebner, 2017. Forest Management and Planning. Second Edition, Academic Press, 349 pages.
- Bureau du forestier en chef. 2013. Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, 247 p. [↗](#)
-  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2016). Manuel de planification forestière 2018-2023, version 8.1, Québec, gouvernement du Québec, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 270 p.
- Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. [Planification forestière.](#) [↗](#)
- Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. [Aménagement écosystémique.](#) [↗](#)